



Appel à participer à une caisse de solidarité

L'Union Locale de Bordeaux de la CNT-AIT met en place une caisse de solidarité afin de soutenir son compagnon attaqué à la fois par la CFDT et par l'administration qui l'emploie ([pour plus d'information sur cette affaire](#)).

La justice bourgeoise a condamné Damian KAWÉ, militant de la CNT-AIT, le jeudi 10 avril à 38€ d'amende pour diffamation non publique envers le syndicat CFDT du ministère du travail, à 500€ de dommages et intérêts, et 300€ pour les frais de leur avocat. Damian a décidé de faire appel.

De son côté, le ministère du travail a également convoqué Damian à Paris le 4 juin 2014 en conseil de discipline, celui-ci pouvant décider d'une suspension de salaire.

Attaqué conjointement par son employeur (l'Etat) et par la CFDT notre compagnon ne pourra se défendre que grâce à la solidarité des autres travailleurs.

Une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre tous !

La solidarité est notre arme !

Pour participer, chèques à l'ordre de la CNT-AIT (en précisant « solidarité Damian » au dos) à envoyer à :

CNT-AIT

8, place Louis Barthou

33000 Bordeaux

[Appel_caisse_de_solidarite_DK.pdf](#)